

Commune de Mas de Londres

Mairie – Le Village – 34380 Mas de Londres

Tél : 04.67.55.07.79

Mairie.masdelondres@gmail.com

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

III-2 REGLEMENT GRAPHIQUE

MAS D'ALEGRE & HAMEAU DU CASTELLAS



Jérôme Berquet Urbanisme DDCU – Le Douze
1122 Avenue du Prieuré – 34000 Montpellier
berquet.douze@orange.fr

Les Ecologistes de l'Euzère
Domaine de Bastidères – 34730
Prades-le-Lès – euzere@euzere.org

ELIPELIG Cabinet d'ingénierie et
géomatique – 34730
Prades-le-Lès – contact@elipelig.fr

Limites de zones

ZONES URBAINES

UA1 - Bâti ancien - Mas d'Alègre

UA2 - Bâti ancien - Le Castellàs

UA2c - Bâti ancien - assainissement non collectif

UD1 - Extensions résidentielles d'habitat groupé

UD1i - Extensions résidentielles d'habitat groupé - Zones inondables

UD1a - Lotissement Val d'Hortus

UD1ai - Lotissement Val d'Hortus - Zones inondables

UD1c - Extensions résidentielles d'habitat groupé - assainissement non collectif

UD2 - Extensions résidentielles de faible à moyenne densité

UD3 - Extensions résidentielles de faible densité - Le Castellàs

UE - Zone d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

A - Zone agricole

A0 - Zone agricole de protection paysagère

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N - Zone naturelle et forestière

Nc - Cimetière

NI - Equipements légers sportifs et de loisirs

Np - Parkings paysagers

Nv1 - Locaux du centre de vol à voile

Nv2 - Pistes du centre de vol à voile

PRESRIPTIONS GRAPHIQUES

Emplacements réservés

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination - L151-11 (à définir)

Secteur avec orientation d'aménagement et de programmation

Espaces Boisés Classés - L113-1

Eléments de paysage et de patrimoine à protéger - L151-19

Bâti vernaculaire et ouvrages d'art

Murets de pierre sèche

Eléments à protéger pour motif écologique - L151-23

Ripisylves

Zones humides à protéger pour motif écologique

Mares à protéger pour motif écologique

Risques et nuisances - R151-31 & R151-34

Enveloppe de la zone inondable donnée à titre indicatif (PPRI)

Recul de 20 mètres de l'axe des cours d'eau (hors PPRI)

Bâtiment existant non cadastré

Permis de construire accordé

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2023

0

50

100

150

200 m